Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau des projets et de l'organisation des établisements**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2018-491** **29/06/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Déploiement du e-learning "Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend" à destination des équipes de la vie scolaire des EPLEFPA pour l'année scolaire 2018/19

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA

Résumé : L'organisation des EPLEFPA en matière de sécurité et la formation des personnels dans ce domaine sont une priorité pour le ministère. Dans ce cadre, un e-learning « Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend ! » est destiné aux personnels de la vie scolaire. La note de service en présente le contenu et les modalités de déploiement pour l'année scolaire 2018/19.

Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles peuvent être confrontés à des situations d'urgence qu'il convient d'appréhender au mieux pour agir efficacement. Chaque établissement relevant de l'enseignement technique agricole dispose aujourd'hui d'un plan particulier de mise en sûreté, outil obligatoire de gestion de crise en cas d'événement majeur.

La note de service du 11 octobre 2016 (CAB/MD/DGER/2016-793) précise « qu'une attention particulière sera portée aux personnels de la vie scolaire qui jouent un rôle essentiel en cas de risque majeur et de risque incendie, notamment lorsque l'événement se déroule en dehors des heures d'enseignement ». Ces personnels doivent donc acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.
Une note de service relative à l'organisation générale des établissements en matière de sécurité (publication à venir) souligne l'importance de l'accompagnement et de la formation des personnels.

Dans ce cadre, une action de formation en e-learning a été initiée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGER, SG/SRH, ISST et CHSCT Ministériel) et fait l'objet d'un marché public avec la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France et France Sélection (sous-traitant). Ce e-learning « savoir réagir face aux risques, ça s'apprend ! » s'adresse aux personnels de la vie scolaire des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Il est coordonné au niveau régional par la D(R)AAF : SRFD et délégation régionale à la formation continue (DRFC), avec une organisation à mettre en place au niveau de chaque établissement.

Ce e-learning s'inscrit dans une dynamique plus globale de l'établissement pouvant intégrer des temps d'échanges et d'éventuelles interventions d'experts (pompiers, gendarmes, fonctionnaires de police...), en complément du e-learning et à l'initiative de l'établissement.

Au regard de l'importance de l'enjeu, il est demandé à chaque directeur d'établissement de s'assurer que l'ensemble des acteurs du service de la vie scolaire puisse bénéficier de cette formation.

I. FICHE DESCRIPTIVE DU E-LEARNING

Objectifs :
-Savoir faire face à une situation imprévue et être capable de bien réagir dans l'urgence,
-Acquérir les savoirs et savoirs-faire de base en matière de secours à la personne (partie théorique), de risques d'incendie, naturels et technologiques et d'atteinte à la sûreté de l'établissement, ainsi que pour la mise en œuvre des mesures préventives,
-Permettre par ces acquisitions la tenue de temps d'échange et de formation en présentiel, à l'initiative de chaque établissement, pour organiser et développer la culture de sécurité au sein de l'équipe de la vie scolaire.

Public concerné :
Acteurs du service de la vie scolaire des EPLEFPA : conseillers principaux d'éducation (CPE), techniciens formation recherche (TFR) vie scolaire, assistants d'éducation et maîtres aux pairs.

Description :
Le E-learning comporte **3 niveaux de formation**, pour une durée estimée de **6 heures** (suivi des modules complété par des temps d'échange en établissement) :

- Niveau 1 – « Les essentiels – réagir face à l'urgence » (durée estimée : 15 minutes)
- Niveau 2 – « Savoir réagir face aux risques » en 4 modules :
  - « Les gestes qui sauvent » (durée estimée : 40 minutes),
  - « Réagir face au risque incendie » (durée estimée : 80 minutes),
  - « Réagir face aux risques naturels et technologiques » (durée estimée : 25 minutes)
  - « Réagir face à une atteinte à la sûreté de l'établissement » (durée estimée : 20 minutes)
- Niveau 3 – Vérification des acquis (environ 1 heure).

Des quizz en fin de module permettent aux stagiaires de vérifier leurs acquis.

Modalité de formation :
Les agents suivent la formation à distance via une plate-forme et bénéficient d'un tutorat technique et pédagogique. Le suivi du e-learning est réalisé sur le temps de travail en établissement, en groupe ou en autonomie, sur des

postes informatiques mis à disposition à cet effet et disposant d'une connexion Internet et des dernières versions des logiciels utilisés (explorer, Firefox, plugin flash…).

Dates :
La plate-forme sera accessible à partir du 20 août 2018.
La formation pourra démarrer au cours de la semaine de pré-rentrée, en fonction de l'organisation de l'établissement **et devra être impérativement terminée le 31 mars 2019 au plus tard** (voir calendrier détaillé dans le §III.1). Les encadrants en établissement veilleront à ce que le parcours de formation puisse être validé dans le délai imparti.

Attestation de suivi et lien avec la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) :
L'attestation de suivi du e-learning sera envoyée directement par le prestataire pour les agents qui auront suivi l'ensemble des modules.
Cette attestation peut permettre aux stagiaires l'ayant obtenue, de suivre la formation PSC1 selon des conditions adaptées, en suivant uniquement la partie pratique de cette formation. L'organisation du PSC1 est indépendante du e-learning et demeure à l'initiative de l'établissement.

II. RECENSEMENT ET TRANSMISSION DES IDENTIFIANTS DE CONNEXION

II.1. Recensement par le S(R)FD des agents à former dans chaque EPLEFPA pour le 13 juillet 2018

Chaque S(R)FD recense le nombre d'agents à former au sein de chaque EPLEFPA de la région. Ce recensement est indispensable à la transmission à chaque établissement des identifiants de connexion en nombre suffisant pour la campagne 2018/19.

Le recensement se fait uniquement en utilisant le tableau en annexe 1, également transmis en format fichier.

Chaque EPLEFPA retourne le fichier complété au S(R)FD pour le vendredi 13 juillet 2018 au plus tard.

Chaque S(R)FD fera ensuite remonter les données régionales agrégées à la DGER/SDEDC/BPOE pour le vendredi 20/07/2018 au plus tard, à l'adresse mail suivante : bpoe.dger@agriculture.gouv.fr, avec copie à la délégation formation continue de la D(R)AAF.

Le nombre d'agents à former est basé sur les effectifs de la vie scolaire prévus pour l'année scolaire à venir, même s'ils ne sont pas encore tous identifiés. Il ne s'agit pas de remontées d'informations nominatives, mais de la volumétrie des effectifs concernés. **Seuls les agents non formés au cours de l'année scolaire 2017/18 doivent être recensés pour la campagne 2018/19.**

Les arrivants dans les effectifs de la vie scolaire, recrutés en cours d'année, pourront suivre le e-learning. Pour cela l'EPL devra faire une demande d'attribution de nouveau(x) identifiants(s) d'apprenant(s), par mail au S(R)FD de sa région qui transmettra à l'adresse bpoe.dger@agriculture.gouv.fr, avec copie à la délégation formation continue de la D(R)AAF.

II.2. Transmission par le prestataire des identifiants de connexion à chaque EPL mi-août 2018

France Sélection envoie un message électronique sur la messagerie institutionnelle de chaque EPLEFPA à compter de la mi-août 2018, listant les identifiants de connexion des apprenants, sur la base du recensement effectué, à charge pour les établissements de transmettre ces identifiants aux personnels concernés.

Les identifiants pour les administrateurs en EPLEFPA, en région et au niveau national restent identiques à ceux de l'année précédente. Ce profil permet de suivre les connexions des apprenants et l'état d'avancement de leurs apprentissages. Toute question sur le sujet sera posée via la messagerie intégrée à la plate-forme.
Les questions relatives à des pertes d'identifiants de connexion sont transmises par mail à : Suiviagri@franceselection.fr

III. ORGANISATION, CALENDRIER ET SUIVI DES APPRENTISSAGES

III.1. Organisation des apprentissages et calendrier

L'EPLEFPA organise la présentation du e-learning aux agents de l'équipe de la vie scolaire : enjeu, objectifs, contenu, organisation et calendrier. Il se charge également de transmettre les identifiants de connexion reçus du prestataire à chaque apprenant.
Le suivi du e-learning est réalisé par l'agent sur le temps de travail en établissement, en groupe ou en autonomie, sur des postes informatiques mis à disposition à cet effet et disposant d'une connexion Internet et des dernières versions des logiciels utilisés (explorer, Firefox, plugin flash…).

Le directeur de l'établissement, son adjoint ainsi que le CPE ont un rôle primordial dans l'animation et le suivi des apprentissages des agents. Le Responsable Local de Formation (RLF) de l'établissement est également étroitement associé au suivi du e-learning.

Le démarrage de la formation pourra débuter dès la semaine de pré-rentrée, par le suivi du niveau 1 de la formation : « Les essentiels – réagir face à l'urgence » (temps estimé 15 minutes).

Le calendrier de suivi du e-learning est le suivant :

- **Le niveau 1 est à réaliser entre le 27 août et le 14 septembre 2018 (lors de la semaine de pré-rentrée lorsque l'organisation de l'établissement le permet),**
- **Le niveau 2, composé de 4 modules, est à réaliser à partir du 17 septembre et avant le 21 décembre 2018,**
- **Le niveau 3, niveau de vérification des acquis, est à réaliser au cours du 1er trimestre 2019.**

III.2. Connexion à la plate-forme en tant qu'apprenant (explications détaillées en annexe 2)

L'apprentissage se fait via la plate-forme numérique de France Sélection nommée EducExpert :
https://lms.educexpert.com

A la première connexion, l'apprenant doit mettre à jour son profil : **Courriel** (adresse mail en educagri.fr, ou personnelle si adresse educagri non encore disponible), **Matricule** (Identifiant agent SAFO s'il existe) et **Nom d'utilisateur** (NOM Prénom).
La mise à jour du profil est indispensable pour le suivi et le pilotage du e-learning, ainsi que pour l'édition et l'envoi par le prestataire à chaque stagiaire de l'attestation de suivi du e-learning.

Dès la mise à jour de son profil, l'apprenant peut démarrer les apprentissages.

Les stagiaires peuvent poser des questions sur les contenus et l'utilisation de la plate-forme via la messagerie intégrée à la plate-forme d'apprentissage. Les réponses sont assurées par les spécialistes appelés « tuteurs » directement aux stagiaires et/ou en lien avec l'EPLEFPA si la question sort du cadre général et concerne l'établissement.

III.3. Connexion à la plate-forme en tant qu'administrateur

Les identifiants pour les administrateurs en EPLEFPA, en région et au niveau national restent identiques à ceux de l'année précédente. Ce profil permet de suivre les connexions des apprenants et l'avancement de leurs apprentissages. Le niveau national accède au suivi de l'ensemble du dispositif, le niveau régional accède au suivi de tous les EPLEFPA et stagiaires de sa région, le niveau EPLEFPA accède au suivi de tous les stagiaires de l'établissement.

Les administrateurs peuvent poser des questions via la messagerie intégrée à la plate-forme d'apprentissage, ou directement par mail à : Suiviagri@franceselection.fr

Par ailleurs, le prestataire transmettra chaque semaine par messagerie, au niveau national et en D(R)AAF (S(R)FD et délégation régionale formation continue), des documents récapitulatifs d'avancement des apprentissages par

région et par établissement. **Le SRFD sera chargé de la relance des établissements qui rencontrent des difficultés à tenir le calendrier de déploiement**.

La dimension collective de cette formation des agents de la vie scolaire est importante. Le chef d'établissement désigne, au sein de son équipe, la personne qui sera chargée d'animer cette dynamique locale (CPE, directeur adjoint, secrétaire général...). En tant que référent en établissement sur la plate-forme, cet agent accède au suivi des apprentissages des apprenants de son établissement et les alerte sur les délais à respecter, sur la base des indicateurs à sa disposition pour chaque apprenant (voir indicateurs présentés en annexe 2). Le RLF de l'établissement peut également être acteur de ce suivi.

IV. CODIFICATION ET GESTION DU E-LEARNING DANS L'OUTIL SAFO

La gestion de la formation dans SAFO est déconnectée de la connexion des agents à la plate-forme de e-learning. Le e-learning est accessible sur la plate-forme dès réception des identifiants de connexion. La saisie dans SAFO peut se faire a posteriori.

Chaque DRFC crée une action de formation 2019 dans SAFO (possibilité de duplication d'une année sur l'autre), avec le contenu harmonisé suivant :

- Titre : « e-learning : Savoir réagir face aux risques , ça s'apprend ! »
- Thématique SAFO : Vie scolaire et insertion
- Nomenclature site FORMCO : E0301-Vie scolaire et insertion
- Date de formation du 1/1 au 31/3/2019 (année scolaire 2018/19)
- Mono-session, durée : 1 jour, Modalité : A distance

(proposition détaillée pour la saisie sur SAFO en annexe 3)

Les modalités de saisie des inscriptions et des présences dans SAFO seront précisées ultérieurement. Une possibilité d'intégration directe dans SAFO des données issues de la plate-forme est à l'étude.

***

Il est demandé à chaque directeur d'établissement de mettre en place l'organisation favorisant le suivi du e-learning et de s'assurer que l'ensemble des acteurs du service de la vie scolaire suive cette formation dans les délais impartis.

Toute question concernant le e-learning doit être posée via la messagerie intégrée à la plate-forme d’apprentissage. Toute difficulté à s'inscrire dans le calendrier de déploiement doit être signalée au S(R)FD.

Le Chef du service des ressources humaines	Le Chef de service de l'enseignement technique
Jean-Pascal FAYOLLE	Jean-Luc TRONCO

Annexe 1 : Fichier de recensement : à remplir par le S(R)FD sur support informatique

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Départe-ment	Nom de l'EPLEFPA	Volume d'agents du service vie scolaire à former pour cette année	Nombre de CPE	Nombre de TFR	Nombre d'assis-tants d'éduca-tion	Nombre de maîtres au pair	Adresse institutionnelle de l'établissement (messagerie educagri)	Adresse messagerie educagri Du RLF	Adresse messagerie educagri du CPE En charge du dossier
2	Ex:75	EPLEFPA de Paris	17	1	1	10	5	legta.paris@educagri.fr	xxxx.yyyy@educagri.fr	ssss.uuu@educagri.fr
3			0							
4			0							
5			0							
6			0							
7			0							
8			0							
9			0							
10			0							
11			0							
12			0							
13			0							
14			0							
15			0							
16			0							
17			0							
18			0							
19			0							
20			0							
21			0							
22			0							
23			0							
24			0							
25										
26		Adresse mail DRFC de la D(R)AAF de la région								
27		Adresse mail institutionnelle du S(R)FD de la D(R)AAF de la région								

Annexe 2 : Votre connexion au e-learning

Chaque EPLEFPA reçoit une liste de codes associés aux identifiants des stagiaires de l'établissement (APPRENANT01 à APPRENANTn), à transmettre à chaque agent concerné. Il est important que l'établissement conserve la liste des correspondances entre les identifiants des stagiaires et les agents.

Avec l'identifiant et le mot de passe qui lui a été transmis par son établissement, le stagiaire se connecte sur **http://lms.educexpert.com** et doit mettre à jour son profil dès la 1ère connexion et modifier son mot de passe :
-Courriel : saisir l'adresse mail educagri (si non encore attribuée, saisir temporairement son mail personnel)
-Matricule : saisir son identifiant agent SAFO s'il existe (à demander au RLF de l'établissement)
-Nom d'utilisateur : saisir NOM Prénom

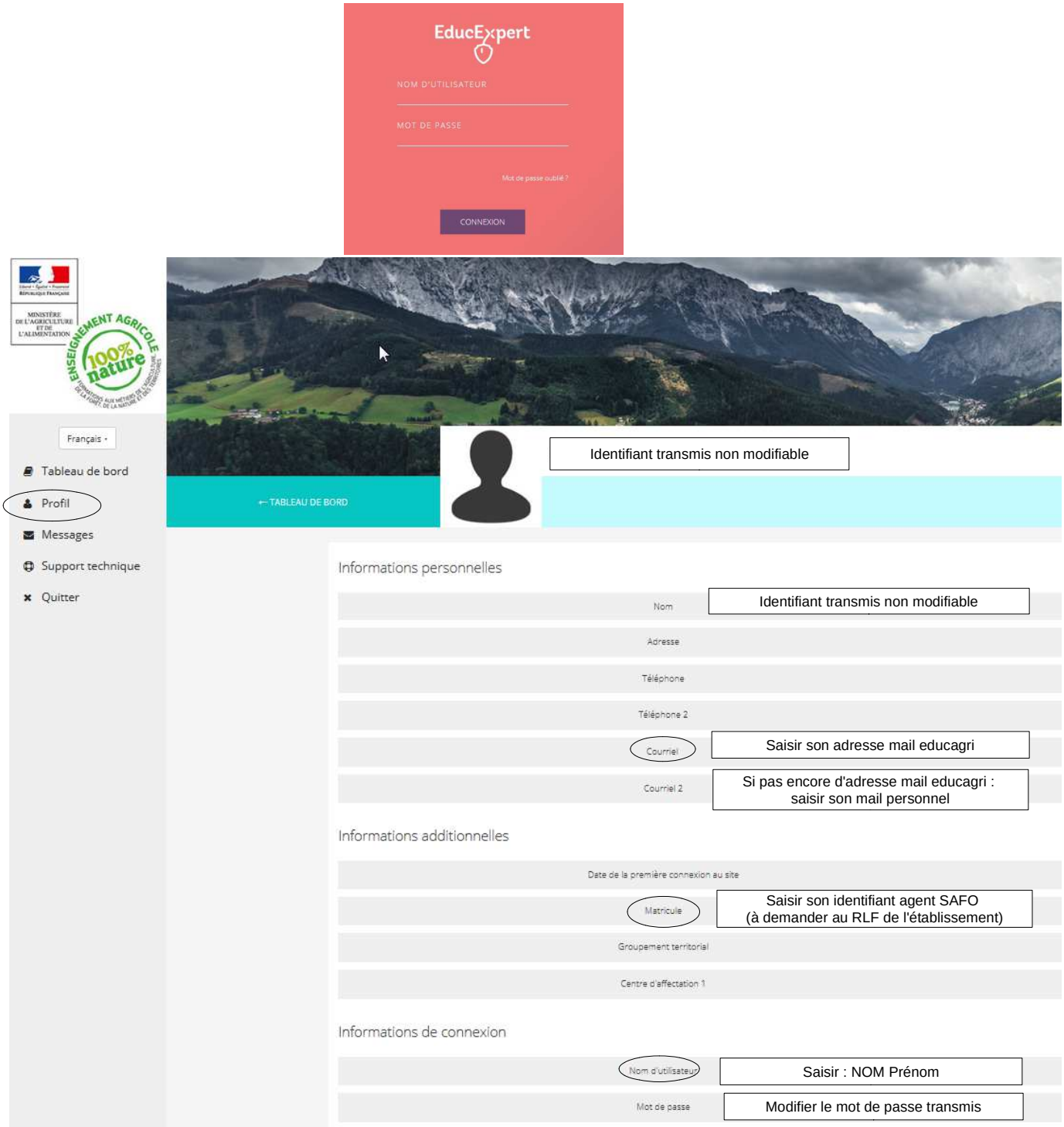

Une fois connecté, cliquer sur « tableau de bord » (menu de gauche) puis sur la session et le module souhaité pour démarrer les apprentissages :

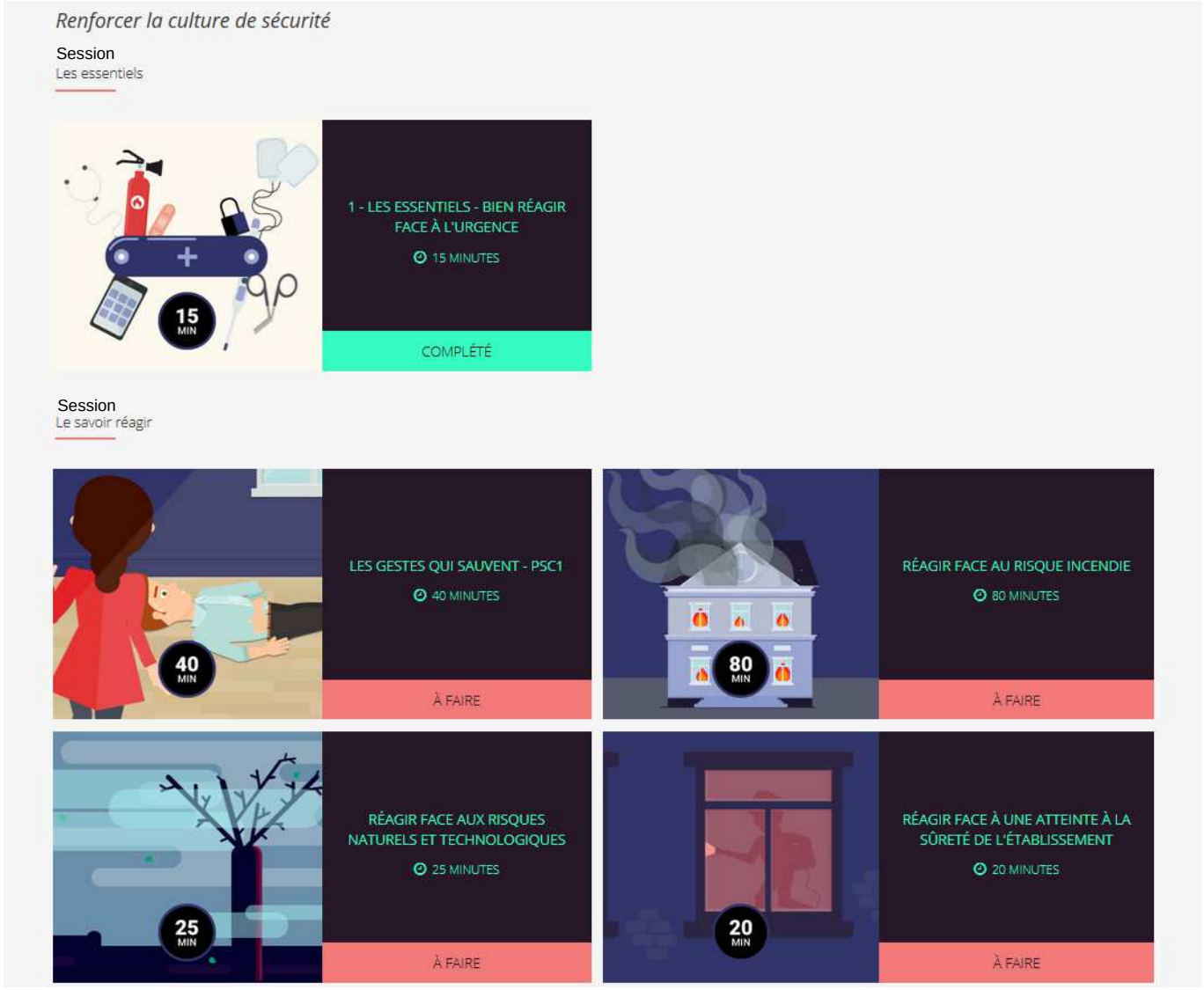

Pour suivre ses apprentissages, cliquer sur « tableau de bord » (menu de gauche) puis sur « Rapport » (en haut à droite.

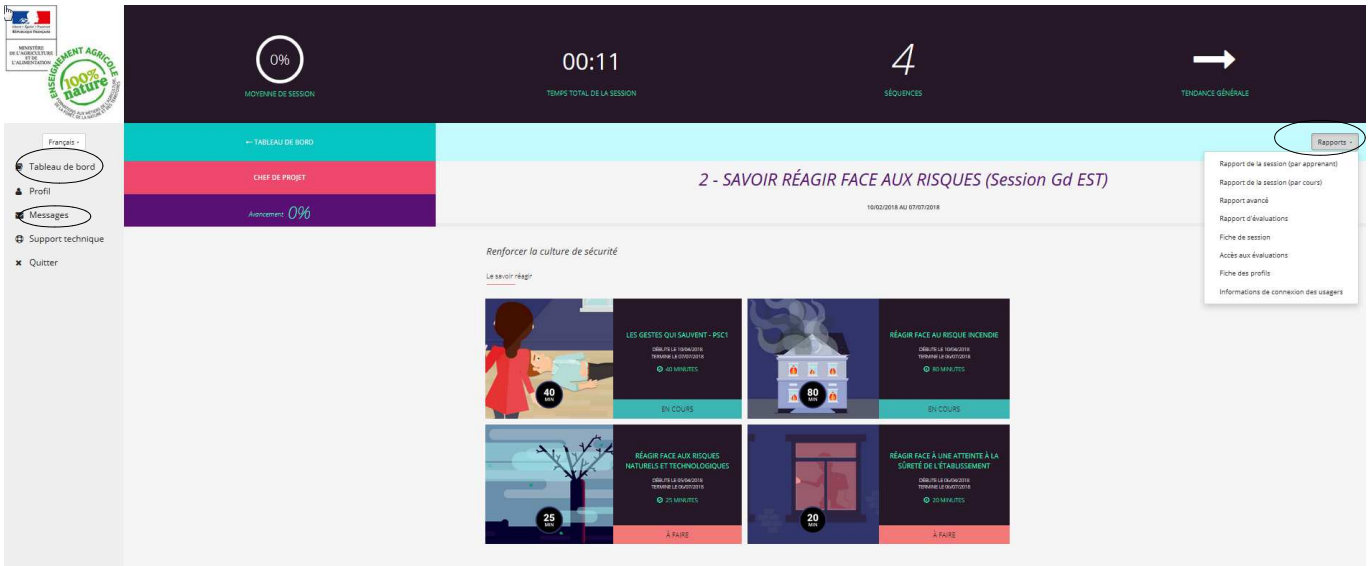

Les rapports (sélectionner par exemple « Rapport de la session par cours ») permettent d'accéder aux indicateurs suivants :
-Début : date de début d'apprentissage. Si elle n'est pas renseignée, l'apprenant n'a pas démarré le suivi du cours.
-AV : avancement du suivi du cours par l'apprenant. Egal à 100% lorsque l'apprenant a terminé le suivi du cours.
-TT : temps total apprentissage
-TA : temps total d'apprentissage jusqu'à l'obtention de 70 % de bonnes réponses au quizz. S'il n'y a pas de temps indiqué dans ce champs et que l'apprenant est à 100% de suivi de son apprentissage, c'est qu'il n'a pas encore réussi à obtenir ce taux de bonnes réponses. Dans ce cas, il est incité à refaire le quizz, et si besoin à revisionner le cours.
-MR = Meilleur résultat au quizz
-NBT = Nombre de tentatives jusqu'au meilleur résultat

Les administrateurs ont également accès à ces informations, ce qui leur permet de suivre l'avancement des apprenants de leur établissement dans le e-learning.

Les stagiaires peuvent poser des questions sur les contenus et l'utilisation de la plate-forme via la messagerie intégrée à la plateforme d'apprentissage (menu de gauche « Messages »). Les réponses sont assurées par les spécialistes appelés « tuteurs » directement aux stagiaires et/ou en lien avec l'EPLEFPA si la question sort du cadre général et concerne spécifiquement l'établissement.

Annexe 3 : Proposition de saisie harmonisée de l'action dans SAFO

>Gestion de la formation dans SAFO
Elle est déconnectée de la connexion des agents à la plateforme de e-learning, accessible dès réception des identifiants de connexion. La saisie dans SAFO peut se faire à posteriori.
>Création d'une action 2019 par chaque DRFC avec date de formation du 1/1 au 31/3/2019 selon la proposition de contenu harmonisé ci-dessous, avec possibilité de duplication de l'action d'une année sur l'autre.
>**Saisie des inscriptions et des présences dans SAFO**
Les modalités de saisie des inscriptions et des présences dans SAFO seront précisées ultérieurement, la faisabilité d'une intégration directe par transfert de fichier issu de la plate-forme étant à l'étude.

ACTION
Année de programme : 2019 / Titre : « e-learning : Savoir réagir face aux risques , ça s'apprend ! »
Direction organisatrice : DGER / Niveau d'initiative : Régional / Cadre de formation : Catalogue initial
SO : DRAAF/DRFC
Thématique SAFO : Vie scolaire et insertion / Nomenclature (site FORMCO) : E0301-Vie scolaire et insertion

Financeur : DRFC (remarque : pas de frais de mission puisqu'en FOAD)
Modalité de formation : A distance (FOAD)
Lié à ne rénovation de diplôme : Non / Pouvant intéresser un public autre que celui de l'EA : Non
Consultable dans l'offre de formation sur Chlorofil : Oui / Visualisée « New » : Oui

Description :
E-learning à destination des équipes de la vie scolaire en EPLEFPA, avec 3 niveaux de formation :
Niveau 1 - « Les essentiels – réagir face à l'urgence » (environ 15 minutes)
Niveau 2 - « Savoir réagir face aux risques » en 4 modules : « Les gestes qui sauvent » (environ 40 mn), « Réagir face au risque incendie » (environ 80 mn), « Réagir face aux risques naturels et technologiques » (environ 25 mn) et « Réagir face à une atteinte à la sûreté de l'établissement » (environ 20 mn)
Niveau 3 – Vérification des acquis (environ 1 heure)

Contact : via la messagerie intégrée à la plate-forme d'apprentissage
Intervenant : FNSPF et France Sélection

Action Mono session : Oui / Durée totale : 1 jour

Contexte :
La note de service du 11 octobre 2016 (CAB/MD/DGER/ 2016-793) précise « qu'une attention particulière sera portée aux personnels de la vie scolaire qui jouent un rôle essentiel en cas de risque majeur et de risque incendie notamment, lorsque l'événement se déroule en dehors des heures d'enseignement ». Ces personnels doivent donc acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.

Objectifs :
-savoir faire face à une situation imprévue et être capable de bien réagir dans l'urgence.
-Acquérir les savoirs et savoirs-faire de base en matière de secours à la personne, de risques majeurs, d'intrusion et d'incendie dans l'établissement, ainsi que mettre en œuvre les mesures préventives.

Public concerné :
Acteurs du service de la vie scolaire des EPLEFPA : CPE, TFR vie scolaire, assistants d'éducations et maîtres aux pairs.

SESSION 1
Modalité de formation : A distance (FOAD)
Titre : (ne rien préciser)
Date début : 1/1/2019 / Date fin : 31/03/2019 / Durée : 1 jour
Lieu de formation : A distance
Session ouverte en saisie d'inscription : OUI / de septembre à décembre 2018